

**AVIS**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 5-2023**

**AVIS** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par le soussigné, M<sup>e</sup> Bastien Gaudet, greffier de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le **règlement numéro 5-2023 ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Cc3 à même les zones Ra80 et Ra82 de façon que la totalité du lot 4 093 652 y soit comprise;**
- QUE le règlement numéro 5-2023 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 28 juin 2023;
- QUE le règlement numéro 5-2023 est entré en vigueur le 28 juin 2023, suite à la délivrance du certificat de conformité par M. Jean Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 13 juillet 2023.

Bastien Gaudet  
Greffier